



*CAPC 30/02*

**Compte-rendu de la CAPC n° 4 du 27 juin 2002  
TA IP1 et IP2**

Tout d'abord le SNCD a demandé de nouveau à ce que les CAPC 2, 3 et 4 siègent séparément. Les postes d'IP1 ont donc été pourvus par promotion de RP2.

A ce moment là, les représentants de la CAP des inspecteurs sont entrés en séance et la CFDT a fait la déclaration que vous trouverez à la suite de ce compte rendu.

Le président de la CAPC nous a assurés que le groupe de travail "Tableau des mutations IP-DA et création d'une cellule de gestion du cadre supérieur" aurait lieu durant le second semestre 2002.

Ensuite il restait un poste à attribuer à Basse-Terre. L'administration nous a proposé un inspecteur du 12<sup>ème</sup> échelon, nous avons voté contre car en catégorie A il se trouvait derrière des RP2. Les résultats des CAPC 2, 3, 4 ont été mis sur le site dès la fin de la séance.

***Déclaration préalable de la CFDT***

*Ces deux tableaux d'avancement sont intimement liés puisque ce sont les mêmes postes qui vont être attribués soit à des IP1, soit à des IP2.*

*Les représentants de la CAPC n° 4 n'ont connaissance que de la liste des inspecteurs qui postulent pour IP2. Etant donné que d'une façon générale ce sont les futurs IP1 qui vont occuper ces postes, il y a là un manque d'information pour les inspecteurs représentants en CAPC : ils ne sont au courant que d'une partie des postulants. Ainsi ils effectuent une préparation qui ne sert à pas grand chose.*

*Pour la CFDT, il est temps de simplifier et de clarifier la gestion des grades du cadre supérieur dont le mécanisme est toujours pollué par les indemnités comptables.*

*C'est pourquoi nous avons déposé auprès du directeur général des propositions de réforme des carrières ainsi que des structures de notre administration.*

*Je terminerai, Monsieur le président, en vous demandant si une date a été fixée pour le groupe de travail Tableau des mutations IP – DA et création d'une cellule de gestion du cadre supérieur.*